

DOSSIER FINANCIER - ANNEE 2021-2022

MODE DE REGLEMENT

Dans tous les cas, nous envoyer la facture complétée par vos soins **avant le 31 août 2021**

1. **PAR PRELEVEMENT**: mensuellement à compter du 10 Octobre 2021 (jusqu'à Juin 2022).

Merci de remplir le formulaire téléchargeable sur st-michel.fr et accompagné de votre RIB, **uniquement** si vous avez changé de coordonnées bancaires.

NB - En cas de prélèvement rejeté, les frais bancaires seront facturés

Dans l'impossibilité d'utiliser le prélèvement, vous pouvez régler :

2. **PAR CARTE BANCAIRE VIA ECOLEDIRECTE** : rubrique "paiement en ligne" depuis votre compte parents
3. **PAR CHEQUE** : libellé à l'ordre de AAESL Saint-Michel au dos duquel vous préciserez le nom des enfants concernés.

FACTURATION

NB : Toute année scolaire commencée est due intégralement.

Une facture vierge, par enfant, est jointe à ce document. Veuillez la remplir soigneusement à l'aide des renseignements ci-dessous. Sur cette facture, veuillez préciser votre choix tarifaire (scolarité et don).

Puis, nous renvoyer cette facture avant le 31 août 2021

Facture Comptable annuelle

La facture comptable **annuelle** vous sera adressée courant octobre.

Cette facture, au-delà de la scolarité obligatoire et des dons éventuels, comprendra :

- Pour **tous les niveaux**, les cahiers de TP éventuels
- Pour **tous les niveaux (sauf 6°-5°)**, les casiers facultatifs, sous réserve que le document de réservation ait été correctement rempli et renvoyé le plus tôt possible et avant le 31 août 2021 (21€)
- Pour **le primaire**, les frais pédagogiques divers (fournitures, culture religieuse...)
- Pour les élèves du **Parcours linguistique CM1-CM2 et collège** (210€ / an)
- Pour **les 6°-5°**, les fournitures annexes (20€) et les casiers qui sont obligatoires (21€)
- Pour **le collège**, les frais pédagogiques divers (techno, trieur, culture religieuse...)
- Pour **la section montagne 3°**, la participation financière aux frais de déplacement et d'encadrement
- Pour **le lycée**, les activités culturelles (entre 55€ et 105€ en fonction des niveaux et des classes)

Le montant total de cette facture sera divisé

- En 9 échéances égales pour les familles ayant opté pour le prélèvement mensuel
- En 2 échéances égales pour les familles ayant opté pour un autre mode de règlement

Facture Complémentaire

Des factures complémentaires seront établies au cours de l'année scolaire :

- L'étude pour les primaires (factures mensuelles)
- Les romans de français choisis par les enseignants
- Frais divers pédagogiques (concours, sorties...)

Le montant des prélèvements mensuels seront en conséquence recalculés.

Dans l'impossibilité de prélèvement, vous avez la possibilité de nous adresser 1 chèque libellé à l'ordre de AAESL St-Michel au dos duquel vous préciserez le nom de l'enfant concerné.

Si vous rencontrez des difficultés financières, nous vous demandons de prendre contact par mail à l'adresse suivante marianne-quinton@st-michel.fr. Un rendez-vous vous sera alors fixé pour étudier votre situation.

NOS TARIFS

SCOLARITE

Demandée à tous les élèves, elle couvre les frais de scolarité, y compris les études surveillées du collège et du lycée.

Nous proposons 4 tarifs :

- Un tarif de « base », déposé en Préfecture, **insuffisant** pour l'équilibre financier de l'établissement.
- Quatre tarifs de soutien :
 - Le premier est indispensable au bon fonctionnement de l'Etablissement
 - Les second et troisième nous permettent de constituer une caisse de solidarité pour aider les familles en difficultés et développer nos propositions pédagogiques.
 - Le quatrième est laissé à votre libre choix selon vos possibilités.

	Tarifs mensuel (10 mois)	Base	Soutien 1	Soutien 2	Soutien 3	Soutien divers
COLLEGE & LYCEE	1 ^{er} enfant	134,40 €	152 €	169 €	183 €	A votre choix
	2 ^{ème} enfant*	121 €	137 €	152 €	165 €	A votre choix
	3 ^{ème} enfant et suivants*	101 €	114 €	127 €	137 €	A votre choix
ECOLE	1 ^{er} enfant	62,10 €	70 €	88 €	99 €	A votre choix
	2 ^{ème} enfant*	56 €	63 €	79 €	89 €	A votre choix
	3 ^{ème} enfant et suivants*	50 €	56 €	70 €	79 €	A votre choix

* Les réductions s'appliquent pour les enfants scolarisés à Saint-Michel (plein tarif pour l'enfant scolarisé dans la classe la plus haute – puis réductions pour les enfants des classes qui suivent).

DON A LA « CONSTRUCTION » - DEDUCTIBLE DES IMPOTS

Proposé pour chaque élève. Ce don nous permettra d'assurer une partie du remboursement des emprunts contractés pour les travaux effectués depuis quelques années (école primaire, classes de 6^{ème}, restaurant scolaire, CDI, bâtiment technique et scientifique, bâtiment des casiers, passerelle et nouveau gymnase). Il nous permettra également de mener à bien nos projets d'aménagements de locaux ou de constructions. La collecte est faite pour une association habilitée qui vous délivrera un reçu fiscal avant la date de déclaration de vos revenus. Vous pourrez ainsi déduire de vos revenus imposables au titre de « Dons aux œuvres » les sommes versées.

Nous proposons un tarif de base et des tarifs de soutien pour les familles qui le peuvent.

Sans votre soutien, nous ne pourrions faire face aux échéances des emprunts contractés pour nos nouvelles constructions... elles sont nombreuses.

	Base	Soutien 1	Soutien 2	Soutien divers
Tarifs mensuel	11,10 €	15 €	27 €	
Nombre de mois	3, 6 ou 10 mois	3, 6 ou 10 mois	3, 6 ou 10 mois	A votre choix

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FRAIS FIGURANT SUR LES FACTURES

CASIERS

Pour les élèves de 6^{ème} - 5^{ème}, **les casiers sont obligatoires**. Ils sont facturés 21 €. Ne pas envoyer de règlement. Le montant sera automatiquement inclus dans la facturation annuelle.

Pour les élèves de la 4^{ème} à la Terminale, **ils ne sont pas obligatoires**, mais fortement conseillés. Leur nombre étant limité, les demandes seront traitées par ordre d'arrivée. C'est pourquoi nous vous demandons de nous adresser le formulaire **le plus tôt possible**.

COTISATIONS ANNUELLES REVERSEES PAR L'ETABLISSEMENT

COTISATION APEL NATIONALE ET DEPARTEMENTALE (Association des Parents d'élèves)

13,40 € par famille dans l'Etablissement Privé Catholique du Département où se trouve l'aîné. Elle comprend un abonnement au magazine national « FAMILLE & EDUCATION ». Cette cotisation est indivisible.

COTISATION APEL SAINT-MICHEL (Association des Parents d'élèves Saint-Michel)

4 € par famille.

ASSOCIATION SPORTIVE SAINT-MICHEL

7 € par élève (collège ou lycée) qui désire faire partie de l'Association Sportive St-Michel pour des compétitions sportives UGSEL. **Cotisation obligatoire pour les élèves pratiquant l'AS.**

COTISATIONS DIOCESAINES et UGSEL

Elles sont incluses dans les frais de scolarité.

ACOMPTES

Lors de l'inscription de votre enfant, vous avez versé un acompte de 50€ ou 100€ qui sera déduit par nos soins.

LIVRES SCOLAIRES

Tous les livres scolaires sont fournis sous forme de prêt et restent la propriété de l'établissement. Les fichiers et cahiers d'exercice ainsi que les romans étudiés sont également fournis. Ils font l'objet d'une commande groupée et d'une refacturation à prix coûtant sur le compte famille.

NB : En cas de détérioration ou de perte, la **famille s'engage à régler la facture** qui sera émise au moment de la restitution des livres. A titre indicatif : 30€ par ouvrage non rendus ou non repris, 15€ par ouvrage dégradé et 10€ par CD manquant.

ECOLE PRIMAIRE

Les livres scolaires distribués par Saint-Michel sont intégrés au tarif de scolarité.

COLLEGE

Les livres distribués par Saint-Michel sont financés pour une partie par l'Etat.

LYCEE

Le conseil régional finançant la gratuité des livres scolaires, tous les élèves doivent être en possession de leur carte **Pass région** pour recevoir leurs manuels à la rentrée.

- **Faire la demande rapidement** sur le portail de la Région Rhône-Alpes www.jeunes.auvergnerrhonealpes.fr ou via l'application Pass region à télécharger sur un smartphone

NB : Tous les nouveaux lycéens doivent faire la demande du **Pass'Region**.

ATTENTION : Conservez votre Pass'Region, il est valable pendant **toutes** les années « lycée ».

ASSURANCES

Nous ne vous proposons pas d'Assurance scolaire. Veuillez lire avec la plus grande attention le paragraphe « ASSURANCES » dans le livret de rentrée ci-joint – page 5.

Le repas : 5,50 €

Pour toutes informations : s'adresser au bureau de l'accueil restaurant-scolaire@st-michel.fr ou Tél. 04 50 45 05 20

Afin que les cartes de cantine soient créditées pour le 1^{er} jour de classe, merci de nous faire parvenir votre règlement **avant la rentrée scolaire.**

Modalités de règlement - 3 possibilités

- **CARTE BANCAIRE** : Possible depuis le site internet de St-Michel : www.st-michel.fr, rubrique restaurant scolaire (en page d'accueil du site, en bas à droite). Pour les nouveaux élèves, les codes d'accès vous seront communiqués fin août-début septembre. Possibilité également de consulter les comptes individuels de vos enfants via ce système.
- **CHEQUE** : Déposez à l'accueil un chèque à l'ordre de AAESL SAINT-MICHEL et indiquez au dos : nom, prénom et classe de votre enfant. Pour les familles de plusieurs enfants, veuillez indiquer au dos du chèque la somme à répartir pour chaque enfant
- **ESPECES** : **Ce mode de règlement est à éviter.**

La restauration est un service proposé aux familles. Les élèves veilleront à avoir une bonne tenue notamment en évitant le gaspillage des aliments et en laissant les lieux propres. En cas de fraude ou de mauvais comportement, l'élève responsable pourra se voir refuser l'accès au restaurant scolaire temporairement ou définitivement.

COLLEGE – LYCEE

Le restaurant scolaire est géré à partir d'un système permettant la réservation du repas et la prise d'un plateau le midi.

Chaque personne susceptible de manger au restaurant scolaire (occasionnellement ou régulièrement) devra être munie de sa carte d'identification. Pour les nouveaux élèves, une carte sera distribuée dans leur classe le jour de la rentrée. La réservation du repas se fera sur l'une des bornes installées dans chaque division, à partir de la veille à 14h10 jusqu'au jour même 10h10. Le repas est débité au moment de la réservation sur laquelle on ne peut revenir. Lors du passage au self, le distributeur de plateaux indique le crédit restant. Votre enfant doit informer sa famille lorsqu'il ne reste plus que de crédit afin que la carte soit créditée **rapidement**. Si la carte a un solde inférieur au montant d'un repas, l'élève ne pourra pas réserver son repas, il déjeunera donc en fin de service.

ECOLE PRIMAIRE et MATERNELLE

Chaque enfant sera titulaire d'une carte d'identification permettant le débit de chaque repas. Les cartes restent dans les classes. Les parents signalent **auprès de l'enseignant**, en début d'année scolaire, pour chaque enfant, les jours de présence.

Toute modification (présence ou absence occasionnelle) devra être signalée le matin même à l'enseignant (via les billets présents dans le carnet de correspondance).

Si un enfant est régulièrement inscrit et que la famille oublie de signaler qu'il ne prendra pas son repas, celui-ci sera malgré tout débité du compte de l'enfant.

- Les élèves de **l'école primaire** présentent leur carte à l'entrée du restaurant scolaire pour la délivrance d'un plateau.

- Les élèves de **l'école maternelle** mangent dans un espace réservé (repas servis à table). Les cartes de ces enfants sont gérées par des adultes.

REGLES GENERALES APPLICABLES A TOUS LES ELEVES :

Tous les règlements déposés à l'accueil avant 8h30 du lundi au vendredi seront crédités sur le compte de l'élève, le jour même pour 10h au plus tard, dans la limite du possible. Dans ce cas, l'élève pourra réserver son repas pendant la récréation de 10h.

Les cartes mises en service sont valables toute la durée de la scolarité de l'enfant.

PERTE OU DETERIORATION DE CARTE OU DU BOITIER : Une somme forfaitaire de 15€ (carte +boitier) devra être versée par la famille pour la délivrance d'une nouvelle carte et une somme de 1,50€ pour un nouveau boîtier.

CAFETERIA "L'ENTRE-POT' "

Il est proposé aux lycéens et étudiants une cafétéria.

La cafétéria fonctionne avec un "porte-monnaie" différent de celui du restaurant scolaire. Ce "porte-monnaie" est géré depuis un compte personnel "SODEXO" (accessible en ligne ou via l'application "mysodexo")